

## Dotation nationale DE 170 € par agent, ou une PARTITION IMPOSEE du point de vue du SNAP !



La Commission Nationale de Gestion des Activités Sociales et Culturelles, gérée majoritairement par 5 syndicats (FO + CFDT + CGC + UNSA + CFTC) a décidé de la mise en place d'une dotation nationale de 170 €.

**Pour qui ?** Tous les personnels de Pôle emploi, sous contrat de travail, sans condition d'ancienneté (CDI, CDD, CUI, contrat de professionnalisation...) **présents/payés au 30 avril 2011\***

La dotation est composée de : ↪ **80€ versés en chèques vacances,**  
↪ **90€ versés en chèques cadeaux, (évènement de Noël)**

Les dotations de chèques vacances et cadeaux seront livrées courant juin en une seule fois à chaque comité d'établissement régional ou directement sur site, sous réserve de l'accord préalable du Président du comité d'établissement.



Le **SNAP**, se fait l'écho de bon nombre de Collègues qui nous font remarquer que la dotation ainsi répartie ne fait pas l'unanimité.

En effet, dans certaines villes, trop peu de commerçants voire aucun n'acceptent ce mode de règlement. Dès lors, ces chèques cadeaux deviennent difficilement utilisables.



Le **SNAP**, soucieux de la liberté de chacun, revendique que les collègues puissent avoir le choix dans la modalité d'attribution de cette dotation :



**Le SNAP propose que chacun ait le libre choix** de percevoir cette dotation, soit en totalité en CHEQUES VACANCES, soit en totalité en CHEQUES CADEAUX ou bien comme proposé, (considérant par exemple que les chèques vacances restent utilisables plus facilement que les chèques cadeaux).



**Par ailleurs, le SNAP s'interroge : Plus d' 1 MILLION d'euros restent encore dans les caisses sur le budget prévisionnel 2011 :**

**Qu'est il prévu en terme de prestations pour nos collègues, au moment même des départs en VACANCES qui s'annoncent ?**

**Le SNAP souhaite être force de propositions ... et reste à l'écoute des vôtres.**

### BULLETIN D'ADHESION AU SNAP

Nom : ..... Prénom : .....  
Téléphone : ..... Mail : .....  
Pôle Emploi de : ..... Cadre d'emploi : .....